Commune de Montanaire
Canton de Vaud
District du Gros-de-Vaud

173021

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS LOCALITÉ DE DENEZY

Échelle 1 :1'000

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 26 avril 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 8 mai 2021 au 7 juin 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 10 janvier 2023

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du 13 janvier 2023 au 12 février 2023

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans sa séance du 5 octobre 2023

La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le : 13 JAN. 2026

La Cheffe du département :

Entré en vigueur le 16 juillet 2026

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

Limite des constructions nouvelle

Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 octobre 2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 11 DEC. 2023

Signature :

2549700 2549800 2549900 2550000 2550100 2550200 2550300
1174900 1174800 1174700 1174600 1174500 1174400 1174300